

## Séance du 15 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la Mairie sous la présidence de M. Jean-Paul COQUILLE, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. : Martine Letourneur, Mickaël Feuvrier, Nicolas Padois, Anne Molard, Solène Loyer, Patrice Coutelle, Ingrid Caté.

Absents : M. Christophe Krakus et Mme Marion Marie

Mme Martine Letourneur a été nommée secrétaire.

Le conseil municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du 2 septembre 2021

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises, dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire et des délibérations précédentes :

Signature du devis Toqué pour la couverture de la Chapelle d'Etival : 14 641.93 € TTC

Signature du devis pour l'achat du défibrillateur : 2900.40 € TTC

Achats divers : vêtements de travail, débroussailleuse, 1 panneau lieudit.

2021-10-d1

### Convention avec la Région pour le transfert de propriété de l'abribus

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Région Pays de la Loire, propriétaire de l'abribus scolaire, a prévu de le remplacer et de transférer la propriété de cet abribus à la Commune de Chemiré en Charnie.

Une convention devra être signée entre la Commune de Chemiré en Charnie et la Région Pays de la Loire pour le transfert de propriété.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

Pour : 8 contre : 0 abstention : 0

2021-10-d2

### Subvention Animation-Loisirs pour la remise des prix du concours de fleurissement

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 253.64 € à l'association Animation-Loisirs correspondant à l'achat de livres présentant les photos du fleurissement 2021 à Chemiré en Charnie. Ces livres seront remis aux 12 lauréats du concours 2021.

Pour : 8 contre : 0 abstention : 0

2021-10-d3

### Devenir du site internet et Adhésion à e-Collectivité

Fin 2021, l'actuel site internet de la commune ne sera plus hébergé par l'association ICP qui avait été créée en partenariat avec l'AMF72 et l'AMF53.

Le syndicat mixte régional e-collectivité opérateur public de services numériques, propose d'accompagner les collectivités dans le domaine numérique et entre autres le support et l'hébergement des sites internet.

Le Conseil municipal décide d'adhérer au Syndicat mixte e-collectivités et approuve les statuts.

Le Conseil municipal a élu Mme Anne Molard pour représenter la commune au sein du collège des communes du Syndicat mixte e-collectivités.

2021-10-d5

### Classement du chemin rural n°44 au PDIPR

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de classement du Chemin rural n°44 au PDIPR Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Le Conseil Municipal décide, de demander le classement du Chemin rural n°44 au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Pour : 8 contre : 0 abstention : 0

2021-10-d6

### Frais de fonctionnement des écoles publiques de Loué pour l'année 2020-2021

Lors de la réunion relative aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Loué, la commune de Loué et les communes associées ont arrêté la participation des communes associées au montant de 915 € par élève pour 2021.

Le conseil municipal donne son accord pour une participation de 915 € par élève pour l'année 2020-2021.

Concernant les frais de cantine et de garderie, le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention pour une participation correspondant au coût de fonctionnement par élève de 224 € pour la cantine et de 21 € pour la garderie.

Pour : 8 contre : 0 abstention : 0

**Déclaration d'intention d'aliéner**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est probable que la Mairie reçoive, de la part du Département, une déclaration d'intention d'aliéner avant la prochaine réunion, notamment pour l'emprise le long de la route départementale 93 jouxtant la parcelle B486. Afin de ne pas retarder la réponse à cette demande, le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour répondre à cette demande. Le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

**Questions diverses**

**Colis pour les aînés de la commune**

Le Conseil Municipal décide de reconduire comme l'année passée la distribution de colis pour les aînés de la commune à partir de 65 ans.

Date des vœux du Conseil Municipal : le samedi 8 janvier 2022

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au vendredi 10 décembre 2021

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h00.